

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 6

Artikel: Normes européennes pour installations de cuisine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bâtiments incombustibles?

Normes européennes pour installations de cuisine

50

Après un incendie, les journalistes et les reporters de la radio ont coutume de signaler que le feu trouva un aliment facile dans les parties boisées du bâtiment. Récemment encore, on pouvait voir à la télévision quelques prises de vues d'un incendie provoqué par des explosions dans les environs de Lausanne. La conclusion traditionnelle n'y manqua pas: le bâtiment était en bois. Or, l'image montrait clairement que la grande partie de la charpente en bois était encore en place, tandis que les parties métalliques s'étaient tordues sous l'effet de la chaleur et pendaient aux murs. On oublie généralement de dire que le feu a pris dans les matières déposées à l'intérieur des locaux ou dans les meubles, tissus, rideaux, s'il s'agit d'une habitation. Le bâtiment lui-même n'y est généralement pour rien. Est-il besoin de relever que cette façon de présenter les choses est inéquitable pour le bois et qu'elle lui crée un mauvais renom dans l'opinion publique? On en vient finalement à s'imaginer que les bâtiments construits en matériaux dits incombustibles sont à l'abri de l'incendie. Or, les constructions en bois peuvent être aussi sûres que les autres si l'on a soin d'observer certaines règles de sécurité: cloisonnement en secteurs séparés, emploi de matériaux ligneux difficilement combustibles, choix d'une charpente appropriée.

Le 16 janvier dernier, à Chicago, un incendie ravagea l'immense hall d'exposition dit «McCormick Place». Aux termes d'un rapport paru dans l'organe de la compagnie d'assurance «The National Underwriter», l'incendie a été causé par une étincelle électrique qui s'est produite dans un stand d'exposition. Le feu s'étendit très rapidement dans toutes les directions, prenant aux lourdes draperies et fusant d'un stand à l'autre jusqu'à la partie supérieure du bâtiment-tour. En moins de dix minutes, l'aile nord-ouest fut transformée en une torche gigantesque. Le bâtiment lui-même, tout de béton et d'acier, était considéré comme garanti contre le feu. Cependant le développement de chaleur fut tel qu'en moins d'une demi-heure les murs s'effondrèrent. D'après les renseignements donnés sur place par un représentant officiel du service du feu de la ville de Chicago, des poutres en bois auraient résisté beaucoup plus longtemps à la chaleur et auraient probablement empêché l'effondrement du toit.

Des constatations analogues avaient été faites en 1953 à Livourne lors du gigantesque incendie qui détruisit un grand hall de fabrication de la «General Motors», mesurant 140 000 m². Les spécialistes aujourd'hui considèrent que les grands halls en matériaux incombustibles consti-

Pour faciliter le commerce entre les deux communautés économiques européennes, la CEE et l'AELE ont créé une organisation commune de normalisation: le CEN (Comité européen de coordination des normes) qui travaille notamment aussi dans le domaine de la construction. Il s'est réuni les 25 et 26 octobre 1966, à Paris, pour rechercher une unification des dimensions essentielles des meubles et appareils de cuisine. Malgré une préparation préliminaire par voie de correspondance, un accord se révéla extrêmement difficile, les diverses normes nationales étant très différentes les unes des autres. Cependant, quelques dimensions verticales et horizontales purent être adoptées, partiellement limitées à la détermination de valeurs maximales et minimales. Cela permet pourtant d'envisager un rapprochement progressif des normes des différents pays.

A la prochaine réunion, prévue pour le printemps 1967, on tâchera de résoudre les questions encore pendantes, spécialement celle des plus importantes mesures de longueur. L'accord existe sur la conception modulaire des dimensions en discussion, mais les dimensions préférentielles sont encore fort divergentes. La Suisse, notamment, aura à décider si elle veut s'adapter à une norme modulaire européenne ou si elle veut continuer à garder la dimension non modulaire de 55 cm.

tuent de véritables «fours» dans lesquels le contenu combustible brûle avec une extrême violence. Il se produit un énorme dégagement de chaleur qui réduit rapidement la résistance de la construction et en cause l'effondrement. On sait aujourd'hui que les poutres en bois de forte section, et notamment les poutres lamellées, résistent très longtemps au feu. Elles se carbonisent en surface et la couche de charbon protège le bois contre la chaleur. Les expériences pratiques comme les essais de laboratoire ont prouvé qu'en cas d'incendie, le bois a un comportement très favorable. Bien souvent l'effondrement tant redouté du toit et des murs est évité, ce qui donne aux pompiers un plus grand délai pour combattre le sinistre à l'intérieur et pour déménager certaines parties du contenu du bâtiment. Il est donc faux de faire du bois le bouc émissaire de chaque incendie. Certes, le bois est une matière combustible; mais, du fait de sa faible conductibilité thermique et de l'absence de dilatation, il présente à la chaleur un comportement bien plus favorable que d'autres matériaux. Rendons donc à César ce qui est à César. Lig.